

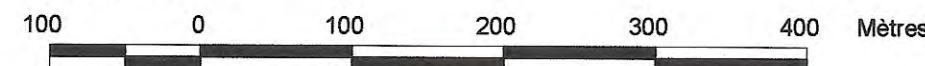
Commune de Villarbeney

Révision générale du plan d'aménagement local

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Modifié suite à l'approbation de la DAEC du 17 décembre 2003

Echelle 1:5000



AGR	ZONE AGRICOLE	(Degré de sensibilité au bruit) DS 3
CV	ZONE CENTRE VILLAGE	DS 3
R1TPP	ZONE RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ (territoire à prescriptions particulières)	DS 2
R1	ZONE RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ	DS 3
AT	ZONE À AFFECTATION TOURISTIQUE	DS 3
ART	ZONE ARTISANALE	DS 3
IG	ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL	DS 2
	ZONE DE GRAVIÈRE	DS 4

ZONE DE DANGER	faible	modéré	élevé	indicatif
* SITE POLLUÉ				
--- ESPACE NÉCESSAIRE AU RUISSEAU DU TOFFET SOUS TUYAU (6 + 4 m.)				
■ BÂTIMENT PROTÉGÉ				
□ PÉRIMÈTRE ARCHÉOLOGIQUE				
□ RÉSERVE FORESTIÈRE "EN BIFFÉ"				
■ FORÊT	■ HAIE	● ARBRE		

Les haies vives et les arbres marquants sont protégés sur l'ensemble du territoire communal. En cas d'abattage, le Conseil communal prend des dispositions pour leur remplacement. (Article figurant dans la 3e partie du RCU).

A titre indicatif

---	LIGNES ÉLECTRIQUES
○	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES EAUX (provisoire)
○	CAPTAGE
○	RÉSERVOIR

U 204
09. 2005

20



No d'autorisation
020 / 02.06.07 / 014
GEOSUD
Rue de Gruyères 53
1630 BULLE

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 12, case postale 9, 1706 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91
info@archam.ch, www.archam.ch

Approuvé avec réserves par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions le 17 décembre 2003.

Modifications mises à l'enquête publique par parution
dans la Feuille officielle (FO) N° 38 du 23 septembre 2005.

Adopté par le Conseil communal de Villarbeney le 19.09.2005

Le Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions le ...

- 8 MARS 2006

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Le Syndic